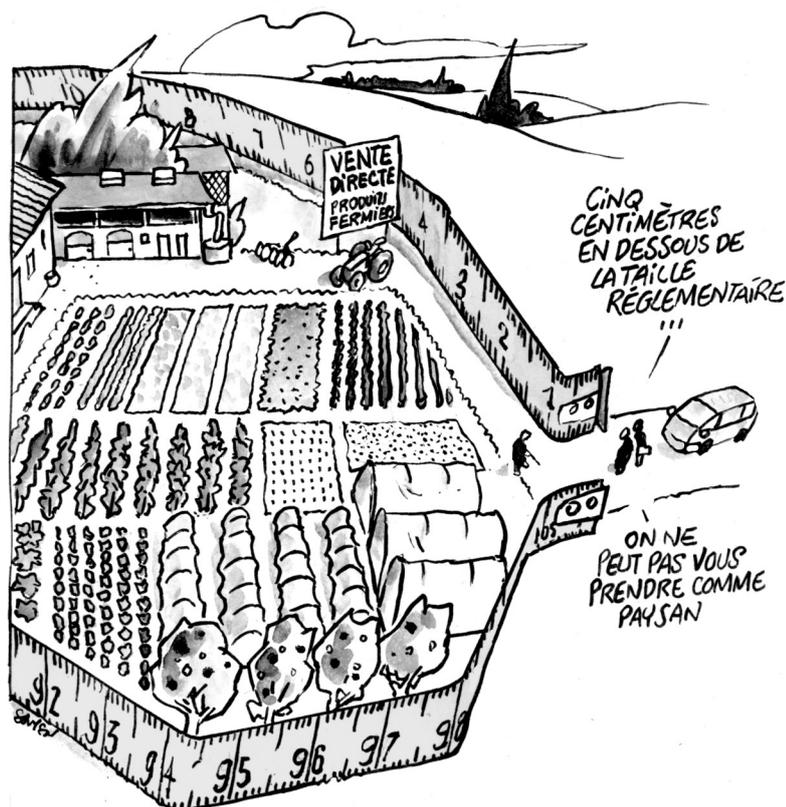


## Formation à l'installation agricole



# Statut social, statut juridique, statut fiscal : quels choix et quelles démarches pour mon installation ?

**Mercredi 15 et 22 janvier 2025**

**à Grenoble**

### **INSCRIPTIONS**

obligatoire

auprès de Gaëlle Frein

[installation@addear38.fr](mailto:installation@addear38.fr)

09 60 03 50 14 ou 07 82 02 28 11

10 participants maximum pour  
favoriser les échanges.

Engagement à participer aux 2 jours

Formation ouverte à tou.te.s les  
porteur-euse-s de projet



# «**STATUT SOCIAL, STATUT JURIDIQUE, STATUT FISCAL : QUELS CHOIX ET QUELLES DÉMARCHES POUR MON INSTALLATION ?** »

## **Objectifs de la formation**

Comprendre les différents statuts, leurs interactions, et leurs implications pour votre projet.  
Avoir les clefs pour choisir les plus adaptés à votre projet.  
Connaître les démarches administratives qui y sont liées.

## **Pré-requis**

Idéalement, avoir participé à un accueil collectif de l'ADDEAR.

## **Programme et méthodes pédagogiques**

Ces journées alterneront temps d'apports théoriques et de mise en pratique, d'échanges, pour vous permettre de creuser et d'interroger vos projets afin d'être maître de vos choix.

- Statut juridique : forme individuelle et statuts collectifs
- Statut fiscal : réel et micro-bénéfice agricole
- Statut social : seuils d'assujettissement à la MSA, droits et prestations, calcul des cotisations sociales, pluriactivité, statut du conjoint...
- Assujettissement à la TVA

## **Durée**

14 h

Une attestation de formation sera remise à l'issue des 2 jours.

## **Modalités d'évaluation des acquis**

Évaluation en continu avec des mises en situation et du travail sur le projet. Ainsi qu'une évaluation écrite en de fin de formation.

## **Intervenants**

Formatrice de l'AFOCG des Alpes et accompagnatrice ADDEAR

## **Conditions pratiques**

Journées de 9 h à 17 h

Lieu : Marché d'Intérêt National – Grenoble (à confirmer)

Repas partagé sur place le midi avec accès à une cuisine

Sauf avis contraire, les coordonnées des participants sont partagées pour faciliter l'organisation de co-voiturage.

## **Tarif**

Adhésion annuelle obligatoire à l'ADDEAR (50€ ou 20€ pour les petits budgets)

**Mobilisation de votre enveloppe CPF possible pour financer la formation.**

**Si pas d'enveloppe CPF nous demanderons une participation libre aux frais pédagogiques, avec un minimum de 25 €/j (soit 50 € mini pour la formation).**